



CHINE CONTINENTALE



Fiche-pays 2019-2020

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, pour l'année 2018-2019, le nombre de postes était de : 12 Les chances d'obtenir un poste étaient de 39% .
Conditions générales	<p>Seules sont recevables les candidatures d'étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none">• de nationalité française ;• résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) ;• inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2018 - 2019 ;• ayant effectué la totalité de leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger ;• âgés de 20 à 30 ans au 31/12/2019 ;• ayant des compétences en langue chinoise ou anglaise évaluées et justifiées par un professeur de chinois ou d'anglais (niveau B1 du CECRL pour l'anglais/pas de niveau minimum exigé pour le chinois). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir une copie dans votre dossier. <p>➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures.</p> <p>➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</p> <p>➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois d'avril 2019.</p>
Disciplines	<p>Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une L3 dans l'une des disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Arts : Arts appliqués, Arts du spectacle, Arts plastiques, Audiovisuel, Histoire des arts et archéologie, Médiation culturelle, Musicologie, Musique, Édition, Documentation, Cinéma, Études théâtrales, etc. ;• Droit et Sciences politiques : Droit, Administration publique, Sciences politiques, Relations internationales, etc. ;• Économie et gestion : Économie, Gestion, Tourisme, Hôtellerie, etc. ;• Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc. ;• FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ;• LLCE, LEA (toutes langues) ;• Éducation : Sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc. ;• Sciences humaines et sociales : Carrières sociales, Géographie, Histoire, Information-Communication, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Ethnologie, Journalisme, etc. ;• Sciences et technologie : Biologie, Mathématiques, MASS, MI, Physique-Chimie, Sciences de la terre et de l'environnement, etc. ;• STAPS.
Villes ou régions d'affectation	<p>Régions de Beijing, Guangdong, Guangxi, Hebei, Heilongjiang, Hunan, Jiangsu, Jilin, Shandong, Shanghai et Zhejiang</p> <p>Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explicitation.</p>



CHINE CONTINENTALE



Établissements	Écoles primaires, secondaires et universités Les établissements d'accueil attendent des assistants français qu'ils assument une tâche d'enseignement plus que d'accompagnement dans l'apprentissage de la langue. Les classes peuvent parfois accueillir jusqu'à 60 élèves.
Durée du contrat	10 mois (début septembre 2019 – fin juin 2020)
Temps de travail et de congés	16 à 20 heures par semaine Congés selon le calendrier scolaire local. En général, les vacances d'hiver (nouvel an chinois) ont lieu en janvier ou février selon le calendrier et durent environ un mois. L'assistant est rémunéré durant cette période.
Rémunération mensuelle	5000 RMB minimum soit environ 618€ minimum net en fonction du lieu d'affectation (conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change). L'assistant a le statut de salarié de son établissement d'affectation.
Aide à l'installation	Les frais de voyage sont à la charge de l'assistant. L'hébergement et les déjeuners (en période scolaire uniquement) sont pris en charge par l'établissement d'accueil. Les contrats proposés en Chine continentale requièrent de la part des assistants sélectionnés une capacité d'adaptation et une ouverture d'esprit permettant d'appréhender certaines différences culturelles.
Permis de travail	Les candidats sélectionnés doivent suivre des formations obligatoires afin de pouvoir faire une demande de permis de travail : un module en ligne de 3h « Se préparer aux fonctions d'assistant de français » et une journée de préparation au CIEP, cf. infra. Tous les assistants doivent envoyer les documents suivants à leur établissement d'affectation avant fin juin 2019 : <ul style="list-style-type: none">- une photocopie du passeport en cours de validité ;- l'extrait du casier judiciaire français et une photocopie certifiée du diplôme de Licence. Ces documents doivent être authentifiés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et par l'ambassade de Chine en France. La procédure d'authentification (frais à la charge de l'assistant, environ 50€) peut requérir des déplacements à Paris en mai/juin 2019. L'assistant devra également passer une visite médicale en France et être en possession de l'original de son diplôme de Licence.
Visa	Visa professionnel Z de 3 mois (frais de visa à la charge de l'assistant, de 60 à 95€) à déposer dans un centre de visa. La présentation du passeport, de la copie originale du permis de travail et d'une lettre d'invitation originale est obligatoire. Dans les 30 jours suivant son arrivée en Chine, l'assistant doit déposer une demande de résidence.
Couverture sociale	Couverture médicale prise en charge par les établissements d'accueil. Cette assurance ne couvre l'assistant que pendant la durée de son contrat et de son séjour sur le territoire chinois. Il est recommandé de souscrire à une assurance maladie-décès-rapatriement et de responsabilité civile.
Réunion d'information	Le CIEP organise une journée de préparation obligatoire le 7 juin 2019 . La <i>China Education Association for International Exchange</i> (CEAIE) et l'ambassade de France en Chine organiseront plusieurs jours d'accueil et de formation à Pékin fin août. Il est impératif de pouvoir arriver en Chine à partir de mi-août 2019 .
Informations diverses	Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile, etc.), il convient de s'adresser aux autorités compétentes : Ambassade de Chine en France : www.amb-chine.fr/fra/ Centre de Visa pour la Chine : https://www.visaforchina.org China Education Association for International Exchange (CEAIE) : http://en.ceaie.edu.cn/ Ambassade de France en Chine : www.ambafrance-cn.org/
Validation du séjour	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger sous forme d'ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : www.ciep.fr/assistantfr/validation.php



Carte 2019-2020

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour 3 villes ou régions.

- Si vous n'avez pas de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- À titre indicatif, est précisée ci-dessous entre parenthèses, la répartition par villes/régions des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2018-2019.

Beijing (3)	Jiangsu (0)
Guangdong (1)	Jilin (2)
Guangxi (1)	Shandong (2)
Hebei (2)	Shanghai (1)
Heilongjiang (0)	Zhejiang (0)
Hunan (0)	

